

péage, de l'une des passerelles seulement du pont Victoria, la jolie somme de \$4,733,000 jusqu'au 31 décembre 1934, et jusqu'à la fin de 1943, le total dépasserait 7 millions de dollars.

Si le renseignement est exact, comme nous sommes loin des \$100,000 qu'il a fallu pour aménager les passerelles des véhicules sur ce pont! S'il n'est pas exact, je demande, pour le compléter, au ministre des Transports, de nous faire connaître le total des recettes perçues en péage jusqu'ici sur le pont Victoria. Je suis convaincu que le chiffre en sera effarant, et qu'il portera à conclure que le coût de construction de ce pont a été remboursé au centuple. L'honorable G.-A. Simard, conseiller législatif de la province de Québec, déclarait il y a quelques années que le pont Victoria avait été payé cent quarante-deux fois. Le National-Canadien s'est contenté de répondre que c'était absolument exagéré. Peut-être bien. Mais il semble inutile de songer à convaincre qui que ce soit que la situation dure depuis assez longtemps. Avant que ce vieux pont s'effondre, les automobilistes devraient avoir acquis, il me semble, ce privilège de pouvoir s'en servir sans droits de péage pendant les quelques années qui lui restent.

Il existe dans la province de Québec un autre pont, encore sur le fleuve Saint-Laurent, je veux parler du pont de Québec, à proximité de cette ville. C'est un pont dont le coût de construction a été beaucoup plus élevé et qui est beaucoup plus convenable que le pont Victoria, et pourtant les automobilistes peuvent depuis nombre d'années s'en servir sans acquitter de péage. Pourquoi cette distinction entre le pont situé près de Québec et celui de Montréal, surtout lorsqu'on songe que ce dernier est si vieux, si insuffisant et qu'il a été payé des centaines de fois?

Je ne veux pas être trop long et je passe brièvement à l'autre pont de Montréal, le pont Jacques-Cartier. Ici l'injustice n'est pas aussi flagrante. Je vais donner les raisons pour lesquelles, à mon avis, le péage devrait être aboli. Le coût de construction de cet ouvrage s'est élevé à 19 millions de dollars, et ce parce qu'il devait permettre aux navires océaniques de passer sous ses arches. Les gens de la région de Montréal doivent-ils porter le fardeau du coût élevé de ce pont? Était-il été construit comme les autres de la région de Montréal, il n'aurait coûté, me dit-on, que 5 millions de dollars environ.

D'après les renseignements que je possède, les droits perçus sur ce pont au cours des 17 dernières années se sont établis à plus d'un

[M. Pinard.]

demi-million annuellement. Sauf erreur, d'après le dernier rapport, ils se seraient élevés à \$900,000.

L'hon. M. CHEVRIER: Le péage perçu en 1946 est de \$720,000, mais le déficit s'établit à \$600,000.

M. PINARD: L'exploitation du pont Jacques-Cartier se solde peut-être par un déficit, mais le pont Victoria rapporte un excédent de plusieurs millions de dollars. L'Etat est perceuteur dans les deux cas, qu'il ne faut pas considérer séparément. En d'autres termes, l'excédent dans un cas devrait compenser le déficit dans l'autre.

L'hon. M. CHEVRIER: Il n'y a pas d'excédent de ce genre dans le cas du pont Victoria.

M. PINARD: On ne saurait douter que les recettes du pont Victoria provenant du droit de péage perçu des automobilistes soient très élevées. On m'a dit que ces recettes étaient supérieures à celles qui proviennent de tout autre pont. Dans le cas du Conseil des ports nationaux, il s'agit de revenus de la Couronne. Dans l'autre cas, il s'agit également de revenus de la couronne obtenus par l'intermédiaire des chemins de fer Nationaux du Canada. Nous n'aurions pas raison en droit de soutenir que les revenus, dans le premier cas, ne devraient pas compenser les pertes subies dans l'autre cas. Tout autre raisonnement à cet égard serait, il me semble, dénué de fondement juridique.

Le régime de péage entrave le progrès de toutes les villes situées sur la rive sud du Saint-Laurent. Les péages nuisent beaucoup aussi à l'industrie touristique qui, nous le savons tous, est l'une des plus importantes du Canada. On n'a pas raison de demander au touriste de payer 25c. ou tout autre montant, pour passer sur un pont de cette sorte, qui est aussi dangereux que nettement insuffisant pour la circulation, et ce, depuis un grand nombre d'années. Il y a trois ou quatre semaines, j'avais l'avantage de présenter un mémoire au ministre des Transports au nom d'une délégation nombreuse, et le ministre nous a laissé un espoir. J'espère que la question se réglera bientôt car elle est grave et elle est d'une grande importance non seulement pour les gens de ma circonscription mais pour la population du pays, en général.

M. CÔTÉ (Saint-Jean-Iberville-Naperville): Monsieur le président, je désire ajouter un mot à ce qu'a si bien dit mon collègue, l'honorable représentant de Chambly-Rouville.

(Texte)

En 1942, les péages ont été abolis dans la province de Québec sur tous les ponts pro-